

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 84

chargée de l'examen du préavis N° 2023/62 - Domaine agricole de Rovéréaz - Travaux de rénovation du rural principal et de l'accès à la ferme - Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de l'exploitant de la Ferme de Rovéréaz Sàrl

Présidence :	M. Pedro MARTIN (soc.)
Membres présents :	Mme Sarah DE DEA (soc.) ; Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (rempl. M. Salzmann - soc.) ; Roland PHILIPPOZ (rempl. M. Teuscher - soc.) ; Mme Marie-Thérèse SANGRA (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; Mme Constance VON BRAUN (Les Verts) ; Mme Eliane AUBERT (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Johan PAIN (EàG) ; M. Jean-Marc BEGUIN (v'lib.) ;
Membres excusés :	Pauline BLANC (PLR) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Représentante de la Municipalité :	Mme Natacha LITZISTORF, directrice de Logement, Environnement et Architecture.
Invités :	M. Etienne BALESTRA, chef du service Parcs et Domaines, M. David BOURDIN, chef unité Domaines et Patrimoine.
Notes de séances	Mme Béatrice RIHS

Lieu : Rue du Port-Franc 18, 3^{ème} étage, salle 368

Date : 31.01.2024

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h00

Madame la Municipale en charge de Logement, Environnement et Architecture explique que le préavis demande un crédit d'investissement pour Rovéréaz, qu'il raisonne particulièrement avec ce qu'il se passe au niveau mondial, et surtout européen avec la colère des paysans, qu'il illustre la volonté de la Municipalité pour une politique d'agriculture urbaine avec des exigences environnementales tout en accompagnant et en apportant un soutien financier pour l'ensemble des fermiers.

Le préavis a pour but de travailler sur la transformation rurale. L'installation prévue est faite avec du bois lausannois. Des panneaux photovoltaïques seront installés. Il est prévu de faire évoluer l'outil de production notamment en termes d'espaces, d'installation de chambres froides, d'une cuisine de transformation, améliorer l'espace de vente, installation de WC accessibles pour les personnes à mobilité réduite, toutes des installations pour resserrer les liens avec les consommateurs.

Le préavis présente également un nouvel accès qui prévoit une vitesse réduite, la sécurité des accès, le respect du patrimoine arboré, un îlot central pour l'aide à la traversée, la conservation des arrêts de bus proche de la ferme. Ce dispositif qui a pris des années de négociation avec le Canton et bénéficie de son soutien et de subventions cantonales.

Conseil communal de Lausanne

Le cheminement de l'itinéraire pédestre a été modifié pour que la traversée ne se fasse plus dans le virage, mais utilise la nouvelle traversée. Une invitation est faite pour que la Municipalité améliore la diffusion de l'information sur les activités auprès du public lausannois.

Discussion générale

Les commissaires félicitent la Municipalité pour ce préavis. Les aspects écologique, éducatif, de bien-être, la production de légumes de meilleure qualité, la réaffectation des anciens bâtiments, sont soulignés par la commission. De même, les changements sur la route pour améliorer la sécurité, notamment en diminuant la limitation de vitesse, tout en conservant les accès des transports publics à proximité sont soulignés avec satisfaction.

Plusieurs questions sont posées, auxquels il est répondu comme suit :

- l'augmentation de la surface est possible parce qu'un exploitant ne l'utilise plus.
- le crédit prévu dans le préavis de 2014 n'a pas été utilisé. Ce préavis est son actualisation.
- La production d'énergie des panneaux solaires est réinjectée dans le réseau. C'est l'option retenue plutôt que celle de l'autoconsommation.
- Le système de gouvernance a changé sur demande de l'Association du Jardin aux mille mains.
- Le programme des activités du Jardin aux mille mains évolue selon les besoins, les rencontres, parfois avec des acteurs étrangers ou divers publics cibles.
- L'Association va bénéficier de travaux sur leurs outils de productions, d'éducation et de promotion du jardinage par d'autres biais et non avec l'argent prévu dans ce préavis. Un travail sera fait sur l'ex-porcherie, mais pas directement par ce préavis.
- les animations pour les enfants ne sont plus très fréquentes mais au gré de la demande il y a des animations ponctuelles.
- Le cautionnement sera octroyé à la personne physique. Le Canton paie à la personne et la municipalité octroie le prêt.
- La Ferme est située en zone agricole. Le Canton a refusé d'entrer en matière pour la mettre en zone à bâtir.
- Les réflexions autour du cours d'eau sont en stand-by. Elles demandent des discussions avec le service de l'eau de la Ville.
- Les grillages autour du verger est la solution la plus pragmatique pour assurer à l'exploitant les conditions les plus optimales pour travailler.
- Tous les chênes seront maintenus. L'un des arbres, le long de la route, fait l'objet d'une attention particulière. Des discussions sont engagées pour déterminer s'il doit être coupé ou s'il peut être conservé.
- Le projet prévoit des mouvements de terre avec un terrassement le long de la route.

Conclusions de la commission :

Vote : conclusions 1 à 6 : Unanimité **OUI** 0 **non** 0 **abstention**

Lausanne, le

Le rapporteur :
Pedro MARTIN